

Séance du Jeudi 14 octobre 2021

Nombre de Membre		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

Date de la convocation
08.10.2021

Date d'affichage
08.10.2021

L'an deux mille vingt et un, le 14 octobre à 20 heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Présents : M. BEERENS-BETTEX Simon, Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, M. VUILLE Bertrand, M PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, Mme DUNOYER Marie, M. CONVERSY Éric, Mme REVEL Béatrice, M. POLONIA Alexi, Mme PEREIRA Jocelyne,

Excusé :

M. CLERENTIN Raphaël
Mme BOSSE Stéphanie qui donne pouvoir à Mme DUNOYER Marie
M. BOUVET Jérémie qui donne pouvoir à M. GIRAT Martin ;
M. SÉRAPHIN Gilles qui donne pouvoir à M Simon BEERENS-BETTEX
Mme LENOIR-DÉNARIÉ Karine qui donne pouvoir à Mme Jocelyne PEREIRA

A été nommée secrétaire de séance : M. POLONIA Alexi

Délibération n° 2021.97

Objet de la délibération

VALITION DU PLANNING ET DE L'ENVELOPPE DES TRAVAUX DU SYANE

VU le courrier de sollicitation du SYANE du 18 juin 2021 ;

VU le plan de financement de l'opération « Gros entretien rénovation » prévu par le SYANE ;

VU la réunion pour l'élaboration du programme de travaux GER 2021 et 2022 du 09 septembre 2021 ;

VU le dossier technique et le programme de travaux définis dans le cadre de cette opération ;

VU l'avis de la commission Travaux du 30 septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT l'exposé de Monsieur le Conseiller délégué aux travaux concernant le programme des travaux d'entretien et de reconstruction sur la commune de Morillon planifié par le SYANE au titre du programme de travaux de l'année 2021 ;

CONSIDÉRANT que le montant total de la première tranche des travaux s'élève à 63 400 € TTC, comprenant une participation communale de 39 000 € TTC, laquelle peut soit être versée sur ses fonds propres, soit remboursée par annuité étalées sur plusieurs exercices.

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires ont d'ores et déjà été prévus au dans le plan pluriannuel d'investissement, soit 50 000 € destinés au financement de l'opération « Eclairage public ».

CONSIDÉRANT alors la proposition de Monsieur le Conseiller délégué d'approuver le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée, et de verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération, par un versement sur fonds propres.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le plan de financement figurant en annexe, et sa répartition financière, soit pour un montant global des travaux estimé à 63 400 € TTC, une participation financière communale s'élevant à 39 000 € TTC, à laquelle viennent s'ajouter des frais de gestion, s'élevant à 450 € par an ;
- **S'ENGAGE** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, sous forme de fonds propres, la participation à la charge de la Commune, soit 39 000 € TTC.

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS

Le Maire

Simon BEERENS-BETTEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.